

**Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration  
du 15 décembre 2025**

**Délibération n° 1 du 15/12/2025**

**Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2025**

**Délibération**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Crous de d'Aix-Marseille Avignon du 14 octobre 2025.

**Vote**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18



**Benoit DELAUNAY**  
Recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix Marseille  
Chancelier des Universités

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**14 octobre 2025**

**PROCES-VERBAL**

Le Conseil d'Administration du C.R.O.U.S. d'Aix-Marseille Avignon s'est réuni le 14 octobre 2025 sous la présidence de Monsieur Khaled Bouabdallah, Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, sur l'ordre du jour suivant :

## **Conseil d'administration du 14 octobre 2025**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV du 30 juin 2025
2. Informations générales
3. Présentation d'un projet d'ouverture d'une résidence de la réussite
4. Projet d'établissement : point d'actualité et suivi des actions
5. Hébergement :
  - Plan de lutte contre les nuisibles
  - Révision tarifaire des prestations de laverie en cité universitaire
6. Restauration :
  - Modification de l'offre à destination des personnels en cafétéria
  - Ajout d'une formule repas étudiant en cafétéria
7. Convention
  - Avenant CROUS/Grand Delta Habitat jusqu'au 31/08/26 : résidence Miroiterie Avignon
  - Avenant CROUS/SOCOGIVA jusqu'au 31/08/26 : résidence la Verdière Aix en Provence
  - Convention de financement avec l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant (OTLE)
  - Avenant à la convention d'accueil d'étudiants du lycée Thiers au restaurant universitaire Canebière à Marseille
8. Questions diverses

**CONSEIL D'ADMINISTRATION – Séance du 14 octobre 2025**

ADMINISTRATEURS	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES	SUPPLEANTS	POUVOIR A
<b>M. le Recteur, Président</b>	X				X
<b>REPRESENTANTS DE L'ETAT</b> <b>M. MAMIS</b> , Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales <b>M DELAN</b> , Chef de pôle Habitat et Territoires de Solidarité au sein du service politiques d'aménagement et d'habitat à la DDT Vaucluse <b>Mme PORRO</b> , Chef du pôle moyen des établissements de Provence-Alpes-Côte d'Azur du DRAAF PACA <b>Mme CANDOTTI</b> , Proviceure du Lycée THIERS <b>M. LANGUMIER</b> , Chef service urbanisme, DDTM <b>Mme MESSARA</b> , chargée de mission ESR à la DRAC PACA			X X X X X	Mme Bremond M Tornare M Chazal Mme Lagadec M. Maurel	X
<b>REPRESENTANTS DES ETUDIANTS</b> <b>Mme ABATE</b> , Bouge ton Crous <b>M. BUREN</b> , Bouge ton Crous <b>Mme TOURE</b> , Bouge ton Crous <b>M PETITJEAN</b> , UNEF <b>Mme MASSIP</b> , UNEF <b>M. LAMBERT</b> , UNI <b>M. BELHADJ</b> , Union Etudiante	X X X X X		X	M Venzal Mme Carabie M Pellen M Pastor Mme Fontan Mme Andre Mme Lubrano	Mme Touré
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNELS</b> <i>Personnels ouvriers :</i> <b>M. CHOOLUN</b> , CGT <b>Mme KOULANDA</b> , SGEN CFDT <i>Personnels administratifs :</i> <b>M. LUCIANI</b> , UNSA, A & I	X X		X	M. Belkhir Mme Massard Mme Blanchon	
<b>PRESIDENTS ou DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b> <b>M. MORO</b> , Vice-Président responsabilité sociétale de l'établissement AMU <b>Mme ABONNEN</b> , Vice-Présidente déléguée à la vie universitaire			X X	M. MASCRET M BASSAM	Mme Candotti
<b>PERSONNALITES CHOISIES POUR LEUR COMPETENCE ***</b> Désignées par le Recteur <b>Mme DEUMIE</b> , Directrice de l'Ecole Centrale Méditerranée <b>M. BAZIN</b> , directeur régional adjoint en charge du développement pour la direction régionale PACA de la Caisse des Dépôts Banque des Territoires <b>Mme JOLIMET</b> <b>Mme HAMOUDA</b>	X X		X		M. Bazin
<b>REPRESENTANT DE LA REGION</b> <b>M. PERNEY</b> , Vice-président en charge des sports, de la jeunesse et de la vie étudiante			X	Mme FEDI	
<b>REPRESENTANT DES COMMUNES OU GROUPEMENT DE COMMUNES</b> <b>Mme BIANCARELLI</b> , Adjointe au Maire de Marseille <b>M. LANGUILLE</b> , Conseiller de la Métropole Aix-Marseille Provence <b>Mme AUGEY</b> , Conseillère municipale à la Ville d'Aix-en-Provence <b>Mme GAGNIARD</b> , Conseillère municipale à la Ville d'Avignon	X X X X		X X	Mme GARINO Mme CHARAFE M. BENJILALI M. NAHOUN	M. le Recteur M. le Recteur



**Assistant avec voix consultative :**  
**M. BRUANT**, Directeur général du C.R.O.U.S.

**Agents invités par M. le Recteur :**  
**Mme TORCK**, Directrice Adjointe  
**M. DUBUS**, Chargé de mission coordination territoriale et bien-être étudiant, rectorat de région académique  
**Mme POTHIER**, Directrice de cabinet, Secrétaire de Séance

Monsieur Khaled Bouabdallah, Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ouvre la séance à 17 heures 30.

Il constate que le quorum est atteint avec 14 titulaires, 1 suppléant et 6 pouvoirs.

**M. le Recteur donne le détail des pouvoirs attribués :**

M. Moro, Vice-Président à la vie de campus AMU, et M. Delan, Chef de pôle Habitat et Territoires de Solidarité au sein du service politiques d'aménagement et d'habitat à la DDT Vaucluse donnent pouvoir à Mme Candotti, Provisseure du Lycée Thiers à Marseille.

M. Languille, Conseiller de la métropole et Mme Augey, Conseillère municipale à la Ville d'Aix-en-Provence donnent pouvoir à M. le Recteur.

Mme Deumié, Directrice de Centrale Méditerranée, donne pouvoir à M. Bazin, Directeur régional adjoint en charge du développement pour la direction régionale PACA de la Caisse des Dépôts Banque des Territoires

M. Buren, élu étudiant « Bouge ton Crous » donne pouvoir à Mme Touré, élue étudiante « Bouge ton Crous ».

**1 - Approbation du procès-verbal du 30 juin 2025**

M. le Recteur demande aux membres du conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux de la séance du conseil d'administration du Crous d'Aix-Marseille Avignon qui s'est tenue le 30 juin 2025.

**M. le Recteur met au vote le procès-verbal du 30 juin 2025.**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 19**

**Le PV est adopté à l'unanimité.**

Arrivées de Mesdames Biancarelli et Gagniard à 17h40.

**2 – Informations générales**

M. Bruant présente ce point d'informations générales.

Il commence sa présentation par l'activité d'hébergement. Il annonce la réouverture après réhabilitation du bâtiment 2 de la cité Chatenoud à Marseille, dernier bâtiment qui était encore doté de chambres dites traditionnelles avant rénovation.

Il mentionne également l'ouverture de la résidence Elsa Triolet à Avignon. Cette ouverture a été retardée en raison de nombreuses réserves techniques. Désormais, l'offre globale d'hébergement dans l'académie dépasse les 11 000 places.

Le Crous travaille en collaboration étroite avec les services de l'État, notamment le rectorat, la DREAL et les services du préfet. M. Bruant salue l'arrivée d'un nouvel administrateur, M. Bazin, représentant la Banque des Territoires avec laquelle le Crous a signé une convention de partenariat qui sera déclinée à l'échelle régionale. Ce partenariat permettra, dans le cadre du programme AGILE, de développer plusieurs études en vue de faire émerger rapidement de nouvelles solutions de logement.

M. Bruant précise que le taux de remplissage des logements est proche de 100 %, avec une petite marge pour les situations d'urgence.

M. Bruant poursuit par l'activité de restauration et sur les opérations réalisées.

L'extension du restaurant universitaire d'Agroparc à Avignon a été réalisée grâce au contrat de plan État-Région. Elle a permis d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, d'augmenter la capacité d'accueil et de réorganiser les espaces techniques ainsi que les espaces de distribution.

Sur le nouveau campus d'économie-gestion de la Pauliane à Aix, une nouvelle cafétéria a ouvert ses portes, ce qui a conduit à la fermeture de la cafétéria Ferry, située dans les anciens locaux de la faculté d'économie-gestion.

La cafétéria Canebière, située dans la faculté de droit du site du même nom à Marseille, a également été fermée en cette rentrée pour une relocalisation en cours dans un lieu plus visible et mieux adapté aux besoins des étudiants.

L'activité de restauration connaît une progression par rapport à la même période en 2024, avec une hausse de 4,4 % de l'activité pour les étudiants. M. Bruant tient à remercier les personnels qui restent pleinement mobilisés pour assurer ce service.

Il ajoute qu'un des objectifs est de fluidifier le passage en caisse. Pour cela il convient de travailler avec les composantes universitaires pour mieux répartir les arrivées sur la pause méridienne. Une action a été menée en ce sens sur le site de Saint Jérôme et semble donner satisfaction.

Un autre levier d'amélioration concerne l'usage de la carte Izly. À ce jour, seulement 40 % des usagers y ont recours, alors que la moyenne nationale dans le réseau Crous est de 65 %. Le gain de temps en caisse par ce type de paiement pourrait permettre de réduire les files d'attente.

Concernant la campagne de bourses, celle-ci a été marquée par la mise en place d'un nouvel outil de saisie et d'instruction des bourses. Ce changement a engendré des retards de traitement, bien que 89 % des bourses aient pu être versées fin septembre. M. Bruant remercie vivement les équipes pour leur forte mobilisation.

Sur la Vie étudiante, le Crous a pris part aux journées d'accueil organisées par les établissements et les collectivités locales, notamment à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon.

Pour la quatrième année consécutive, le Crous a organisé le Crous Campus de l'Emploi sur le site de Fenouillères, une opération qui rencontre chaque année un franc succès.

M. Bazin souhaite savoir si le taux de remplissage est également de 100 % à Avignon.

M. Bruant lui répond que toutes les résidences affichent un taux d'occupation proche de 100 %. En revanche, les taux de pression varient selon les sites. Avignon présente un taux de pression équivalent à celui de Marseille centre, un peu inférieur à celui d'Aix-en-Provence, mais supérieur à ceux de Luminy et, dans une moindre mesure, de Marseille Nord (Saint Jérôme).

Mme Biancarelli souhaite obtenir les chiffres consolidés de la fréquentation des restaurants universitaires marseillais lors de l'offre de repas gratuits proposée par la Ville dans le cadre de la semaine d'accueil. Elle signale également des problèmes de fluidité sur le restaurant universitaire de Château-Gombert.

M. Bruant indique que les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles, mais que l'opération a connu, comme chaque année, un fort succès. Il précise que le restaurant Gaston Berger à Marseille a enregistré une affluence exceptionnelle, avec 2 000 passages lors de la journée de gratuité, contre une moyenne habituelle de 1 100 à 1 200 passages. Cette opération a aussi permis à de nombreux étudiants de découvrir les restaurants universitaires.

M. le Recteur annonce que le point suivant portera sur un projet d'ouverture d'une résidence de la réussite.

### 3 – Présentation d'un projet d'ouverture d'une résidence de la réussite

M. Bruant présente aux administrateurs, à titre informatif, un projet d'ouverture d'une "résidence de la réussite" au sein de l'académie d'Aix-Marseille.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les missions du Crous, dont l'objectif est de favoriser la réussite universitaire des étudiants.

La "résidence de la réussite" repose sur un système de tutorat entre pairs, organisé au sein de résidences étudiantes spécifiquement dédiées. Elle vise à offrir un cadre de vie propice à la réussite académique, à la solidarité et au développement de l'autonomie.

Les tuteurs, étudiants en licence 3 ou en master, volontaires en service civique ou rémunérés, résident dans la même résidence que les étudiants tutorés. Un tuteur accompagne 5 à 10 étudiants, assurant un soutien académique, méthodologique et social, à raison d'au moins neuf heures d'échanges individuels par mois, complétés par des temps collectifs réguliers. Une attention particulière sera portée à la sensibilisation des étudiants aux problématiques de harcèlement, de discrimination et à la vie en collectivité.

Le dispositif cible prioritairement les étudiants boursiers ou issus de milieux socialement défavorisés. Une attention spécifique sera portée aux publics suivants : bénéficiaires des Cordées de la Réussite, habitants des quartiers prioritaires ou des zones rurales.

Le lancement du dispositif pourrait être envisagé sur le site d'Avignon, à la résidence universitaire Elsa Triolet, mais d'autres options sont possibles. Une première cohorte de 10 à 15 tutorés serait alors prévue, pour atteindre à terme un effectif de 50 à 60 étudiants. L'objectif est une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2026. Une communication ciblée sera menée auprès des lycées "encordés", bénéficiaires du dispositif. Ce dispositif sera ensuite déployé à Marseille, plus précisément au sein de la Cité Internationale d'Excellence.

Le financement pourra être assuré par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), permettant notamment l'aménagement des espaces, la rémunération éventuelle des tuteurs, ainsi que l'organisation d'actions diverses.

Mme Gagniard prend la parole. Très intéressée par le projet, elle s'interroge sur l'ouverture du dispositif à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et sur les modalités de communication prévues.

M. Bruant lui confirme que le dispositif est ouvert à tous les étudiants, quels que soient leur établissement ou leur filière, sous réserve d'un statut de boursier. Il précise qu'une communication spécifique sera conduite auprès des établissements secondaires plus éloignés du site d'Avignon, notamment ceux situés à Orange ou Carpentras.

M. Bruant ajoute qu'un comité de pilotage sera constitué. Il rassemblera le rectorat, des représentants des Cordées de la Réussite, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, les partenaires, ainsi que des élus étudiants. Le jury de sélection intégrera certains membres de ce comité. La composition du comité de pilotage et du jury sera communiquée au Conseil d'administration.

Il souligne que ce type de dispositif a déjà été expérimenté avec succès dans trois Crous : Toulouse, Lyon et Grenoble. M. le Recteur confirme les propos de M. Bruant, en insistant sur le bon fonctionnement de la résidence de la réussite mise en place à Toulouse, qui donne entière satisfaction tant aux étudiants résidents qu'aux partenaires de l'environnement local, qu'il s'agisse des établissements d'enseignement ou des collectivités.

M. le Recteur donne ensuite la parole à Mme Torck afin de présenter un point d'actualités et de suivi des actions relatives au projet d'établissement.

#### 4 – Projet d'établissement : point d'actualités et suivi des actions

Mme Torck présente un point d'étape sur l'avancement du projet d'établissement. Elle rappelle, par ailleurs, qu'il a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du conseil d'administration du 14 octobre 2024.

Le projet d'établissement du Crous s'est construit dès le départ sur une démarche participative. Boîtes à idées, entretiens, groupes de travail, séminaires en décembre 2023 puis en juin 2024. L'ensemble de ces échanges a permis d'associer les personnels, les étudiants et les partenaires dans la construction d'un projet partagé. À partir de janvier 2025, une douzaine de groupes de travail se sont réunis pour mettre en œuvre ce projet d'établissement. Ces groupes sont présidés par des chefs de chantier qui conduisent les réunions et les groupes de travail.

Les cinq ambitions sont les suivantes : améliorer la qualité de service et la relation aux étudiants, renforcer les relations avec les partenaires, être exemplaire en matière de responsabilité environnementale, garantir un modèle économique performant et pérenne, favoriser le bien-être au travail pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Ce projet est construit autour d'une architecture à quatre niveaux : cinq ambitions, qui se déclinent en axes, puis en objectifs et en chantiers pour enfin définir des actions.

L'ambition 1 qui vise à améliorer la qualité de service et la relation aux étudiants est la mission la plus emblématique du Crous. Parmi les actions concrètes prévues pour 2025-2026 figurent le renforcement des guichets uniques, avec une présence physique du CROUS dans les tiers-lieux pour mieux informer les étudiants, la rédaction d'un vademecum de référence pour les agents et les étudiants référents garantissant un socle commun de connaissances et la poursuite du déploiement des écrans dynamiques d'information notamment à l'accueil de la vie étudiante à Aix et dans le nouveau tiers-lieu à Marseille.

L'ambition 2 a pour objectif de renforcer les relations avec les partenaires, notamment avec les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités et les acteurs du territoire. L'objectif est double : mieux faire connaître le CROUS et formaliser les relations avec les établissements. Cela se traduit concrètement par l'organisation de visites de restaurants universitaires et de cités universitaires ainsi qu'une meilleure coordination avec les forces de l'ordre et les acteurs institutionnels.

Mme Torck poursuit avec l'ambition 3, qui consiste à être exemplaire en matière de responsabilité environnementale. Cette ambition traduit l'engagement écologique du Crous et sa volonté d'exemplarité dans la gestion quotidienne des ressources. Les actions phares identifiées sont les suivantes : le renouvellement du parc automobile avec des véhicules électriques et vélos de service, l'installation de bornes de recharge et de panneaux photovoltaïques, la généralisation des éclairages LED, la sensibilisation des étudiants et des agents aux écogestes et le soutien aux projets étudiants autour du recyclage, de la friperie et des ressourceries.

L'ambition 4 vise à garantir un modèle économique performant et pérenne. Pour cela, plusieurs leviers sont activés comme la délocalisation de réunions de direction sur site afin de renforcer la proximité avec le terrain, la création d'un espace documentaire pour la diffusion d'informations dont les notes de service, l'instauration de réunions inter-métiers pour un partage des bonnes pratiques et des réunions RH sur sites.

Mme Torck termine par l'ambition 5 qui est de favoriser le bien-être au travail pour améliorer la qualité de service rendu aux usagers. Les premières actions concrètes sont la relance de l'association des personnels, la pérennisation de la semaine QVCT, l'acculturation des nouveaux entrants aux enjeux spécifiques de la fonction publique et la relance de la démarche « vis ma vie » entre unités de gestion et services centraux pour favoriser la compréhension des métiers.

M. le Recteur invite les administrateurs à s'exprimer sur ce sujet.

M. Bazin prend la parole pour demander des précisions sur les effectifs de l'établissement. M. Bruant lui répond que le Crous compte actuellement 607 équivalents temps plein travaillé (ETPT). En y ajoutant les effectifs liés aux contrats étudiants, le nombre total de personnels s'élève à environ 900.

M. le Recteur invite M. Bruant à présenter le point relatif à l'activité hébergement.

## 5 – Hébergement

M. Bruant présente ce point. Il comporte deux sujets que sont le plan de lutte contre les nuisibles et la révision tarifaire des prestations de laverie en cité universitaire. Il commence sa présentation par le plan de lutte contre les nuisibles.

Dans le cadre du plan de lutte contre les nuisibles comme les cafards ou les punaises de lit, plusieurs actions sont mises en place : prévention, sensibilisation, détection rapide et traitement.

Les résidents reçoivent un document explicatif dès leur arrivée ou en cas de signalement. Les interventions sont enregistrées, et les étudiants sont incités à entretenir leur logement et à signaler tout doute sans délai. Les agents du Crous sont formés à la détection et aux méthodes de traitement.

À titre d'exemple, pour les punaises de lit :

- En cas d'infestation limitée, le personnel formé intervient avec des moyens mécaniques : vapeur à haute température, aspiration, lavage à 60°C ou congélation à -20°C.
- Si l'infestation est plus étendue, une entreprise spécialisée est mandatée, avec possibilité d'utiliser des produits chimiques et d'étendre le traitement aux logements voisins.

En cas d'infestation avérée, une indemnisation peut être proposée aux résidents pour couvrir les frais de nettoyage, blanchisserie ou remplacement d'objets, sur justificatifs.

Il est donc demandé au Conseil d'administration d'autoriser le directeur général à accorder ces indemnisations, dans la limite de deux fois le montant du loyer charges comprises. Au-delà de ce plafond, la décision sera soumise au Conseil.

**En l'absence d'observations, le Recteur soumet au vote des administrateurs une indemnisation aux résidents en cas d'infestation confirmée sur présentation de justificatifs.**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 21**

**L'Indemnité des résidents, en cas d'infestation avérée, est adopté à l'unanimité.**

M. Bruant termine ce point par une présentation d'une révision tarifaire des prestations de laverie en cité universitaire.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approver la révision du tarif du cycle de lavage en laverie automatique dans les cités universitaires. Ce tarif passerait de 2 € à 3 € à compter du 1er janvier 2026. Le tarif du cycle de sèche-linge, quant à lui, resterait inchangé à 1 €.

Cette proposition s'inscrit dans un contexte où plusieurs éléments justifient cette évolution tarifaire. Tout d'abord, le tarif actuellement pratiqué dans nos résidences reste très peu onéreux. Une enquête nationale récente, menée à l'initiative du Cnous, a mis en lumière cet écart. Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à créer un marché national mutualisé pour l'exploitation des laveries universitaires. Les résultats montrent que le tarif moyen pratiqué dans l'ensemble du réseau des Crous se situe autour de 3,05 €, alors que notre tarification actuelle est de 2 €. Une harmonisation des tarifs à l'échelle nationale étant envisagée, il semble pertinent de nous rapprocher dès à présent de cette moyenne.

Ensuite, il convient de noter que les tarifs des laveries privées situées à proximité de certains sites sont bien plus élevés, avec des prix variant entre 5 et 6 € par cycle de lavage. Même après l'augmentation proposée, notre tarif resterait donc très compétitif pour les étudiants.

Enfin, un troisième élément important concerne le taux d'équipement en machines, qui demeure insuffisant. À ce jour, on compte en moyenne une machine à laver pour 130 étudiants, ce qui ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à la demande. L'objectif est d'améliorer ce ratio pour atteindre une machine pour 80 étudiants. Pour y parvenir, un travail important est actuellement engagé avec les unités de gestion de l'hébergement afin de recenser les locaux susceptibles d'accueillir de nouvelles laveries. Cette amélioration nécessitera des investissements, que la révision tarifaire contribuera à soutenir.

M. le Recteur invite les administrateurs à s'exprimer sur le sujet.

Mme Touré prend la parole. Elle remet en question la pertinence de cette hausse tarifaire au regard de la pression financière actuellement subie par les étudiants. Elle annonce qu'elle votera contre cette augmentation.

Mme Biancarelli informe que la Ville de Marseille s'abstiendra lors du vote.

M. Lambert annonce également qu'il votera contre la révision tarifaire concernant les laveries.

M. Belhadj prend à son tour la parole. Il comprend les raisons de cette augmentation, notamment en lien avec les contraintes budgétaires pesant sur les établissements, le coût élevé du matériel, son amortissement à long terme, et le principe d'une participation des usagers pour garantir le respect du matériel. Toutefois, il estime que, compte tenu du contexte économique actuel, cette hausse est inappropriée. Il propose de différer l'augmentation à 2026, dans l'espoir d'un contexte économique plus favorable et accompagné de mesures renforcées pour soutenir les étudiants en situation de précarité. Il souligne la forte demande dans le secteur associatif alimentaire, notamment avec 360 personnes recensées sur le campus Schuman, ce qui témoigne d'une précarité étudiante réelle et importante. Même si la hausse peut sembler minime, il craint qu'elle n'ait un impact significatif sur les finances des étudiants, en particulier ceux qui résident en logement universitaire, souvent boursiers et donc parmi les plus fragiles économiquement. Il annonce qu'il votera contre.

M. Belkhir, représentant de la CGT, votera également contre cette révision tarifaire. Il rappelle qu'il y a déjà eu des hausses de charges et de loyers deux années consécutives, et que cette nouvelle augmentation constituerait un poids supplémentaire pour les étudiants.

Mme Gagniard indique qu'elle s'abstiendra.

Mme Massip votera contre.

Mme Abate votera également contre l'augmentation des tarifs.

M. Bruant faisant le constat que le nombre de machines disponibles dans les résidences universitaires est insuffisant insiste sur le fait que le Crous doit pouvoir investir pour augmenter le nombre de machines à disposition des étudiants. Il comprend les différentes positions exprimées, mais souligne qu'un rejet de cette proposition pourrait compromettre ces investissements. Cela risquerait de contraindre les étudiants à se tourner vers des laveries privées, qui pratiquent des tarifs bien plus élevés que ceux proposés par le Crous.

M. Luciani annonce qu'il votera pour la révision tarifaire des laveries. En tant que directeur de l'hébergement, il constate un manque de machines à laver dans les résidences, ce qui engendre des files d'attente et parfois des tensions entre étudiants. Il estime qu'il est nécessaire d'investir pour améliorer la situation, et que l'augmentation des tarifs vise, in fine, à améliorer le bien-être des étudiants.

M. Bazin votera également pour. Il souligne l'importance de l'investissement afin que les résidences disposent des meilleurs équipements possibles. Bien qu'il reconnaîsse ne pas connaître précisément la part du budget étudiant consacrée à la laverie, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un service indispensable, et voit dans cette révision tarifaire une montée en gamme du service rendu par le Crous.

M. le Recteur exprime sa surprise face à l'idée que certains préféreraient refuser un service proposé par le Crous, pour ensuite devoir payer plus cher dans des laveries privées. Il juge cette logique difficilement compréhensible.

Mme Biancarelli réagit en réaffirmant que le budget des étudiants ne permet pas de supporter une augmentation tarifaire. Elle considère que faire peser sur les étudiants la charge de l'investissement, de l'entretien et du renouvellement des machines constitue une mauvaise interprétation des propos exprimés jusqu'ici.

M. le Recteur lui répond qu'il ne s'agit pas d'une interprétation, mais bien des conséquences possibles d'un rejet de la révision tarifaire. Il précise que cela ne remet pas en cause ce qui a été dit.

Mme Biancarelli poursuit en proposant une autre approche : mobiliser des budgets pérennes, avec des financements adaptés et les moyens nécessaires transférés au Crous pour permettre les investissements requis, que ce soit pour le matériel ou pour les ressources humaines, afin de répondre efficacement aux besoins des étudiants.

M. Belhadj soutient les propos de Mme Biancarelli. Il insiste sur le fait que lui, comme les autres élus étudiants, n'est pas opposé à l'investissement, bien au contraire : améliorer le parc de machines ou ajouter du matériel est bénéfique pour les étudiants. En revanche, il estime que ce n'est pas aux étudiants les plus précaires de financer ces investissements. Il évoque la situation dans les distributions alimentaires, où une contribution symbolique de 2 euros est demandée, et pourtant, certains étudiants n'ont même pas cette somme sur leur compte. Pour lui, le contexte actuel n'est pas favorable à une augmentation des tarifs, qui serait mal perçue et risquerait de mettre en difficulté les plus fragiles.

M. Luciani reconnaît l'existence d'une grande disparité entre les situations financières des étudiants. Il rappelle que le rôle des équipes est d'orienter les étudiants les plus en difficulté vers les assistantes sociales, souvent identifiés par les étudiants référents. Dans ces cas, c'est l'établissement qui prend en charge le coût, en apportant une aide financière ciblée. Il souligne que, parmi les étudiants vivant en cité U, certains peuvent assumer des frais supplémentaires, tandis que d'autres ne le peuvent pas. La mission du Crous est alors d'accompagner ceux qui en ont besoin, y compris via des aides financières ou alimentaires.

Mme Massip prend la parole pour souligner que, pour les étudiants disposant d'un reste à vivre inférieur à 100 euros par mois, une augmentation même minime de 5 ou 6 euros nécessaire pour effectuer quelques lessives par semaine a un impact réel sur leurs économies. Cette somme, bien que faible, influence leur capacité à acheter quelques produits alimentaires. Elle précise toutefois qu'elle ne remet pas en question la nécessité d'un accès plus large et facilité aux machines à laver. Elle rappelle que pour les étudiants qui ont accès à ces machines, la gestion de la file d'attente reste une difficulté importante mais que pour autant la charge d'investissements ne doit pas leur être imputée.

Bien que les étudiants soient orientés vers le service social du Crous, elle constate que ces dispositifs ne suffisent pas à répondre à l'ampleur de la précarité étudiante actuelle, et que le Crous ne peut assumer cette charge à lui seul.

M. le Recteur remercie les administrateurs pour leurs interventions. Il qualifie ce débat d'enrichissant et éclairant sur un sujet important. Il propose que ce point soit retiré de l'ordre du jour afin de permettre un travail complémentaire de réflexion et de discussion sur la question des laveries pour les étudiants. Le cas échéant, ce sujet pourra être soumis à un prochain conseil d'administration après avoir fait l'objet d'échanges approfondis et d'une construction reposant sur un consensus plus large.

M. le Recteur invite M. Bruant à présenter les points relatifs à l'activité restauration qui concernent une modification de l'offre à destination des personnels en cafétéria et un ajout d'une formule concernant le repas étudiant en cafétéria.

## 6 – Restauration

M. Bruant commence sa présentation par une modification de l'offre à destination des personnels en cafétéria.

À la demande d'Aix-Marseille Université, les formules 1 et 3 de repas proposés pour les personnels en cafétéria sont modifiées.

La pâtisserie de gamme 3, jugée peu diététique, est désormais remplacée par :

- Un laitage de gamme 3
- Et un fruit ou une compote en coupelle

**M. le Recteur met au vote la modification de l'offre en cafétéria pour les personnels.**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 21**

**La modification de l'offre à destination des personnels en cafétéria est adoptée à l'unanimité.**

M. Bruant poursuit par une présentation d'une formule de repas étudiant en cafétéria.

Une nouvelle formule repas étudiant est ajoutée en cafétéria. Elle se compose d'un plat du jour à réchauffer, d'un laitage gamme 1, ou d'un moelleux, ou d'un fruit

Cette formule est proposée selon la tarification en vigueur, à savoir 3,30 € pour le tarif social étudiant et 1 € pour le tarif étudiant boursier ou non boursier précaire.

**En l'absence d'observations, le Recteur soumet au vote des administrateurs l'ajout d'une formule de repas étudiant en cafétéria**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 21**

**L'ajout d'une formule de repas étudiant en cafétéria est adopté à l'unanimité.**

M. le Recteur invite Mme Torck à présenter le point conventions.

## **7 – Conventions**

Mme Torck débute ce point par un avenant à la convention de location relative à la résidence universitaire « La Miroiterie » à Avignon. Cette convention, conclue avec Grand Delta Habitat initialement pour une durée déterminée, a déjà fait l'objet de plusieurs avenants. Ces avenants successifs ont permis d'assurer la continuité du service de logement aux étudiants, dans l'attente de la conclusion d'un accord pérenne.

Dans ce contexte, il est proposé aux administrateurs d'approuver le cinquième avenant, prolongeant la convention actuelle pour une durée de douze mois, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Il est donc demandé au conseil d'administration d'approuver cette prolongation et d'autoriser le Directeur Général à signer l'avenant n°5 à la convention initiale.

**M. le Recteur met au vote l'avenant à la convention.**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 21**

**L'avenant à la convention est adopté à l'unanimité**

Le deuxième avenant porte sur la convention de location relative à la résidence universitaire « La Verdière », située à Aix-en-Provence. Cette convention, conclue le 16 juillet 1993 avec la SACOGIVA pour une durée de 32 ans, arrive à échéance le 15 octobre 2025.

Un avenant n°1 à la convention initiale est alors proposé dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle convention, mieux adaptée à l'évolution des conditions de gestion des résidences universitaires, aux responsabilités respectives des parties et au cadre réglementaire. Il permettra d'assurer la continuité de l'exploitation de la résidence dans un cadre juridique sécurisé jusqu'au 31 août 2026.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver l'avenant n°1 et d'autoriser le Directeur Général à le signer.

**M. le Recteur met au vote l'avenant à la convention.**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 21**

**L'avenant à la convention est adopté à l'unanimité**

Mme Torck poursuit par une convention d'études à conclure avec l'AGAM (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise) et l'AUPA (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance) dans le cadre de l'Observatoire du logement étudiant d'Aix-Marseille, pour la période 2025 à 2027.

Cette convention a pour objectif de renforcer la connaissance des besoins en logement des étudiants, afin de mieux orienter les politiques publiques locales en matière d'habitat étudiant. Il est demandé aux administrateurs :

- d'autoriser le Directeur Général à signer cette convention, ainsi que tout document afférent,
- et de valider le versement d'une contribution financière annuelle de 10 000 €, pour les années 2025, 2026 et 2027, répartie à parts égales entre l'AGAM et l'AUPA.

**M. le Recteur met au vote la convention d'études.**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 21**

**La convention d'études est adoptée à l'unanimité**

Mme Torck termine ce point par un avenant à la convention conclue avec le lycée Thiers, relative à l'accueil et à la restauration des étudiants internes inscrits en classes préparatoires pour l'année universitaire 2025-2026.

Cet avenant prévoit notamment les modalités suivantes :

- La prolongation de la convention pour l'année 2025-2026,
- Un tarif du repas étudiant fixé à 3,30 €,
- La transmission mensuelle par le CROUS au Lycée Thiers de factures nominatives, précisant l'identité des étudiants accueillis et le nombre de repas correspondants,
- Une facturation forfaitaire par le Lycée au CROUS pour les repas du soir, calculée sur la base d'un minimum de 150 internes, multiplié par le prix du ticket et le nombre de services assurés, indépendamment du nombre réel de repas consommés,

En conséquence, il est également demandé au Conseil d'autoriser le Directeur Général à signer cet avenant ainsi que tout document afférent.

**M. le Recteur met au vote l'avenant à la convention.**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 21**

**L'avenant à la convention est adopté à l'unanimité**

M. le Recteur lève à la séance à 19h00 et remercie les administrateurs pour leur participation à cette séance du conseil d'administration.



**Le recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation**



**Khaled BOUABDALLAH**

**Relevé de décisions du Conseil d'administration du CROUS d'Aix-Marseille en sa séance du 14 octobre 2025**

DECISIONS	Pour	Contre	Abstentions	Observations
Approbation du PV du 30 juin 2025	19	0	0	
Présentation d'un projet d'ouverture d'une résidence de la réussite				Pour information Arrivées de Mmes Gagniard et Biancarelli
Projet d'établissement : point d'actualité et suivi des actions				Pour information
<b>Hébergement</b> - Plan de lutte contre les nuisibles - Révision tarifaire des prestations de laverie en cité universitaire	21	0	0	Retrait du point à l'ordre du jour
<b>Restauration :</b> - Modification de l'offre à destination des personnels en cafétéria - Ajout d'une formule repas étudiant en cafétéria	21	0	0	
<b>Convention</b> - Avenant CROUS/Grand Delta Habitat jusqu'au 31/08/26 : résidence Miroiterie Avignon - Avenant CROUS/SOCOGIVA jusqu'au 31/08/26 : résidence la Verdière Aix en Provence - Convention de financement avec l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant (OTLE) - Avenant à la convention d'accueil d'étudiants du lycée Thiers au restaurant universitaire Canebière à Marseille	21	0	0	